



DOSSIER D'INSCRIPTION

**APPEL À CANDIDATURES ARTISTIQUES
MUSIQUE DE CHAMBRE**

Les concerts de l'Épau

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants, dûment complétés :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Deux photos de l'ensemble en couleur de 300dpi minimum 2Mo
- Une brève biographie de chacun des membres
- La liste prévisionnelle des œuvres proposées
- Un lien internet vers un enregistrement vidéo de 5 minutes maximum comprenant l'interprétation par les candidats de 2 œuvres du programme choisi (youtube, WeTransfert, etc.). Les deux oeuvres devront être filmées sans aucun montage à l'intérieur.

Le dossier d'inscription et les pièces jointes doivent nous parvenir par mail (en format PDF) à epau.programmation@sarthe.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de la Culture - Service actions culturelles - 40 Rue Joinville 72 000 Le Mans

Date limite du dépôt de dossier : Lundi 4 mai 2020

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

**+ Pour toute information vous pouvez contacter
le service actions culturelles du Département de la Sarthe :**

M. Renaud-Juan VASSEUR

Responsable des Actions culturelles
Direction de la Culture, du Tourisme et du Sport
Service Actions culturelles
renaud-juan.vasseur@sarthe.fr | tél: 02.43.54.73.50

REGLEMENT

Article 1. Organisation

Les concerts auront lieu les **dimanches 19 et 26 juillet, 2, 9 et 16 août 2020 de 18h00 à 20h00** au sein du **Dortoir de l'Abbaye Royale de l'Épau – Route de Changé 72530 Yvré l'Évêque**.

Inscription à l'appel à candidature artistique : gratuite

Article 2. Critères de participation

L'appel à projet artistique est ouvert aux ensembles de musique de chambre répondant aux critères suivants :

1. Les ensembles doivent être formés par des étudiants des pôles d'enseignement supérieur de musique.
2. Les ensembles pourront être composés au minimum d'un duo et au maximum d'un quintet.
3. Les oeuvres proposées seront majoritairement des œuvres issues du répertoire de la musique classique et seront complétées par une œuvre contemporaine.
4. Chaque ensemble doit désigner un de ses membres comme représentant.

Article 3. Modalités d'inscription

1. Pour s'inscrire à l'appel à projet artistique **Les Concerts de l'Épau**, les ensembles doivent renvoyer le présent dossier d'inscription à la direction de la Culture – Service actions culturelles – 40 rue Joinville 72000 Le Mans par courrier ou par email à epau.programmation@sarthe.fr **au plus tard le lundi 4 mai 2020**.

2. Les ensembles doivent accompagner leur dossier d'inscription d'un enregistrement vidéo de deux oeuvres du répertoire présenté sans aucun montage à l'intérieur de l'oeuvre. Ces vidéos seront à envoyer via un lien Wetransfer ou sous forme de lien internet (Youtube...).

3. Les ensembles seront avertis de leur sélection ou non sélection, le mardi 19 mai 2020 lors de la soirée de clôture du Festival de l'Épau.

4. Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier sont incomplètes ou erronées, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la candidature de l'ensemble, quel que soit son degré d'avancement dans la sélection.

5. Les musiciens s'engagent à respecter le calendrier fixé par les organisateurs. Les concerts auront lieu les dimanches 19 et 26 juillet, 2, 9 et 16 août 2020, de 18h à 20h. Les artistes seront informés de leur date de passage. Un seul ensemble se produira par dimanche.

Article 4. Modalités de sélection des groupes et de désignation des gagnants

1. La sélection se fera sur écoute des maquettes et de l'analyse du dossier de candidature par le jury. A l'issue de cette sélection, 5 ensembles seront choisis pour participer à la programmation des Concerts de l'Épau ; à l'issue de la prestation des cinq ensembles, le jury se concertera pour retenir l'ensemble qui jouera au 39^e Festival de l'Épau.

2. Lors de ces soirées de concerts, les ensembles retenus devront produire une performance scénique et musicale, composée de plusieurs oeuvres. La prestation sera d'une durée minimum de 45 minutes et maximum d'une heure.

3. Composition du jury : Le jury est composé de la direction du Festival de l'Épau et de la direction de la Culture du Département.

Article 5. Programmation dans le 39^e Festival de l'Épau

A l'issue de la prestation des 5 ensembles, le jury se concertera pour retenir l'ensemble qui jouera au 39^e Festival de l'Épau en mai 2021. Il sera accueilli dans des conditions professionnelles.

Article 6. Rémunération

Cette programmation estivale et le concert, dans le cadre du Festival de l'Épau, bénéficient de conditions professionnelles. Chaque musicien des ensembles sélectionnés percevra un cachet artistique d'un montant de 200€ brut et se verra prendre en charge l'ensemble des frais de voyage, d'hébergement et de restauration.

Article 7. Divers

1. Chaque ensemble s'engage à respecter le calendrier fixé par l'équipe artistique des concerts de l'Épau ainsi que toute modification qu'il est capable de subir.

2. Les ensembles candidats déclarent être informés et acceptent qu'ils doivent fournir et se produire avec leur propres instruments de musique. Seuls les pianos et clavecins peuvent être fournis par l'organisateur. L'organisateur assure la logistique et la technique inhérentes à l'organisation des concerts. Les ensembles fournissent les fiches techniques de leur prestation musicale.

3. Les ensembles retenus déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur image soit susceptible d'être fixée à titre gracieux dans le but d'une diffusion (voir attestation de droit à l'image) liée aux Concerts de l'Épau ou au Festival de l'Épau.

Article 8. Adhésion au règlement

La participation à cet appel à candidatures artistiques est gratuite. Cette participation implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement par tous les membres de l'ensemble. Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de l'ensemble participant, représentant ainsi la totalité des membres.

Fait le.....à.....

Signature du responsable

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")

FICHES D'INFORMATION MUSICIENS

FICHE MUSICIEN - représentant du groupe :

Nom : _____

Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Instrument : _____

FICHE MUSICIEN

Nom : _____

Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Instrument : _____

FICHE MUSICIEN

Nom : _____

Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Instrument : _____

FICHE MUSICIEN

Nom : _____

Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Instrument : _____

FICHE MUSICIEN

Nom : _____

Prénom: _____

Tél : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Instrument : _____

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ENSEMBLE

NOM DE L'ENSEMBLE :

RESPONSABLE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

SITE INTERNET / FACEBOOK :

TITRES ET OEUVRES PRESSENTIS :

.....
.....
.....
.....
.....

TEXTE DE PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait le..... à

Signature du responsable

(Faire précéder de la mention "Lu et approuvé") :

ATTESTATION DE DROIT À L'IMAGE

Les musiciens de l'ensemble retenu déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur image soit susceptible d'être fixée à titre gracieux dans le but d'une diffusion liée aux Concerts de l'Épau ou au Festival de l'Épau.

Je soussigné(e)....., représentant de l'ensemble , accepte, via la présente attestation, que les photos et vidéos sur lesquelles l'ensemble pourrait figurer à l'occasion d'une prestation musicale, organisée au sein de l'Abbaye Royale de l'Épau, puissent être utilisées à des fins d'information et d'actualité en lien avec les concerts de l'Épau et/ou le Festival de l'Épau.

Les photos et/ou vidéos pourront également être publiées dans la presse locale, sur Facebook, sites internet (*epau.sarthe.fr* et *sarthe.fr*) et dans divers supports d'information et d'animation édités par Sarthe Culture sans que je puisse m'y opposer.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé».